

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-01

**Convention de prestation « Atelier de sophrologie » à destination
des seniors Franchevillois**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 30/06/2026

Délibération n° 2026-06-01**Convention de prestation « Atelier de sophrologie » à destination
des seniors Franchevillois**

Annexe

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

Le CCAS de Francheville souhaite proposer un cycle d'ateliers autour de la sophrologie à destination des seniors Franchevillois.

Ces ateliers seront animés par une sophrologue dont les objectifs généraux sont :

- Se détendre grâce à des exercices dynamiques faciles, suivis d'un temps de relaxation.

2 séances de 1 heure par mois seront programmées entre septembre 2026 et janvier 2027.

Le coût de l'intervention est de 110 € TTC par séance de 1 heure, soit un budget total de 1 100 €.

La dépense sera imputée au compte 6228 « Divers ».

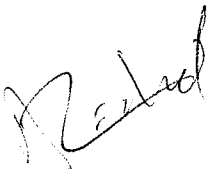
Une convention ci-annexée précise les termes de la prestation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe ainsi que tout avenant et tout acte afférent **À L'UNANIMITÉ**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance



Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-02

**Convention de prestation d'Analyse des Pratiques Professionnelles
pour les travailleurs sociaux**

**CCAS de Dardilly / Ecully / Francheville / Sainte Foy-lès-Lyon
Saint Genis-Laval - 2026-2027**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2026-06-02**Convention de prestation d'Analyse des Pratiques Professionnelles
pour les travailleurs sociaux****CCAS de Dardilly / Ecully / Francheville / Sainte Foy-lès-Lyon
Saint Genis-Laval - 2026-2027**

Annexe

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

Dans un contexte général de professionnalisation et d'échanges de pratiques entre travailleurs sociaux intervenant en CCAS, un groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle a été mis en place au profit des travailleurs sociaux des CCAS de Dardilly, Ecully, Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon et Saint-Genis-Laval.

Ces séances de deux heures permettent d'étayer les travailleurs sociaux dans la prise en charge des situations sociales complexes et améliorent ainsi le suivi des usagers.

Le nombre maximum de GAP est fixé à 11 séances entre septembre 2026 et juillet 2027.

Le coût de l'intervention : 312 € TTC par séance de deux heures, chaque CCAS finançant une séance sur cinq.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser la signature de la convention ci-jointe.

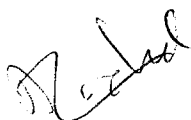
La dépense sera imputée au compte 6226 « Honoraires ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

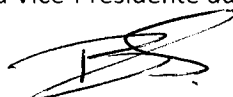
- **AUTORISE** Madame la Vice-présidente du CCAS à signer la convention ci-jointe et tout acte afférent **À L'UNANIMITÉ**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance



Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

Délibération n° 2026-06-03

Modification du tarif des repas du portage à domicile

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 1

Publication le 30/06/2026

Délibération n° 2026-06-03**Modification du tarif des repas du portage à domicile**

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

Le service de portage de repas à domicile du CCAS contribue à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans ainsi que des personnes handicapées ou isolées et en incapacité temporaire.

Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} janvier 2023.

1. Tarifs actuels

Repas au plein tarif **9,15 €**

Tarifs dégressifs suivant les revenus imposables annuels divisés par 12

- Personne seule (de 0 € à 1 200 € par mois) **7,35 €**
- Couple (de 0 € à 1 500 € par mois) **7,75 €**

Potage : **0,75 €**

Au vu de l'augmentation des tarifs par le prestataire et des coûts de charge de fonctionnement de service dus au contexte économique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer une hausse des tarifs pour les bénéficiaires comme suit :

2. Tarifs proposés

Repas au plein tarif **10,40 €**

Tarifs dégressifs suivant les revenus imposables annuels divisés par 12

- Personne seule (de 0 € à 1 200 € par mois) **8,35 €**
- Couple (de 0 € à 1 500 € par mois) **8,80 €**

Potage : **0,80 €**

La recette sera imputée au Compte 70-662 - Fonction 6122 : Portage repas

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

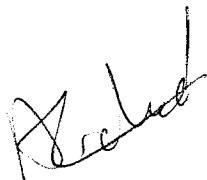
- **APPROUVE** la nouvelle tarification du service de portage de repas à domicile et ce à compter du 1er septembre 2026

- **ABROGE** la délibération du 7 décembre 2022 fixant les tarifs du portage de repas

À LA MAJORITÉ ABSOLUE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance



Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-04

**Résidence Autonomie Chantegrillet :
Mise à disposition de la salle d'activité aux résidents**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 30/06/2026

Délibération n° 2026-06-04**Résidence Autonomie Chantegrillet :
Mise à disposition de la salle d'activité aux résidents**

Annexe

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

La salle d'activité de la Résidence Autonomie Chantegrillet peut, ponctuellement, faire l'objet d'une mise à disposition à l'usage exclusif d'un résident souhaitant recevoir ses proches à l'occasion d'un événement familial (anniversaire, réunion de famille, etc.).

Cette pratique, jusqu'alors non encadrée, nécessite la mise en place d'un cadre formel garantissant la bonne utilisation des locaux, la sécurité des occupants et la tranquillité des autres résidents.

Il est proposé d'encadrer cette mise à disposition par une **convention de mise à disposition** dont le modèle est approuvé par la présente délibération, fixant les conditions d'accès, de responsabilité et de restitution des locaux.

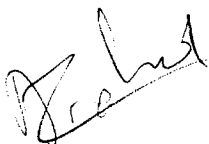
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la mise en place d'une procédure de mise à disposition de la salle d'activité de la Résidence Autonomie Chantegrillet aux résidents et le modèle de convention de mise à disposition annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** la directrice de la résidence à instruire, valider et signer les conventions de mise à disposition au nom du CCAS, par délégation du Président,
- **DIT** que la mise à disposition est consentie à titre gracieux, sous réserve de la remise d'un chèque de caution de 50 €, non encaissé, restitué après état des lieux de sortie conforme,
- **CHARGE** la direction de la Résidence de mettre en œuvre la présente décision et d'en assurer la communication aux résidents.

À L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance



Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-05

Tarif des glaces à la Résidence Autonomie Chantegrillet

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 9
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 2

Publication le 30/06/2026

Délibération n° 2026-06-05**Tarif des glaces à la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

Dans le cadre des animations estivales organisées à la Résidence Autonomie Chantegrillet, des coupes de glace sont proposées à la vente aux résidents lors de moments conviviaux, sur inscription auprès de l'animatrice.

Fixé à 2,50 € lors de la dernière révision, le tarif unitaire doit être revu afin de tenir compte de la hausse des coûts d'achat. Il est proposé de porter le **tarif de vente de la glace à 2,80 €** à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cette recette sera imputée au compte 7085 « Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** l'augmentation du tarif de la glace vendue à la Résidence Autonomie Chantegrillet dans le cadre des animations estivales,
- **FIXE** le nouveau tarif unitaire à 2,80 € à compter du 1^{er} juillet 2026.

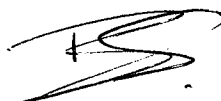
À LA MAJORITÉ ABSOLUE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance



Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-06

Tarifs de la chambre d'hôtes à la Résidence Autonomie Chantegrillet

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Publication le 30/06/2026

Délibération n° 2026-06-06**Tarifs de la chambre d'hôtes à la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

La Résidence Autonomie Chantegrillet dispose d'une chambre d'hôtes réservée exclusivement aux proches des résidents. La facturation est intégrée à la facture mensuelle du résident concerné.

Fixé à 20 € depuis le 1er janvier 2021 (délibération du CA du CCAS du 15 décembre 2020), le tarif de nuitée n'a pas évolué depuis plus de cinq ans. Afin de tenir compte de la hausse générale des coûts et d'introduire une distinction selon le nombre d'occupants, il est proposé de fixer le **tarif à 25 € pour une personne et 30 € pour deux personnes**.

Ces recettes seront imputées au compte 70828 « Produits en charge ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la révision des tarifs de la chambre d'hôtes de la Résidence Autonomie Chantegrillet,
- **FIXE** les nouveaux tarifs comme suit : 25 € la nuitée pour une personne, 30 € la nuitée pour deux personnes, à compter du 1er septembre 2026,
- **ABROGE** la délibération du 15 décembre 2020 fixant le tarif de nuitée à 20 €.

À L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance



Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-07

Résidence Autonomie Chantegrillet : Augmentation des tarifs du restaurant

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 1

Publication le 30/06/2026

Délibération n° 2026-06-07**Résidence Autonomie Chantegrillet : Augmentation des tarifs du restaurant**

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

Le restaurant de la Résidence Autonomie Chantegrillet accueille les résidents, leurs invités et les retraités franchevillois. Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération du Conseil d'Administration du **7 décembre 2022**, avec application au 1er janvier 2023 et n'ont pas évolué depuis.

Au 1er septembre 2025, le renouvellement du marché public de restauration a entraîné une hausse du coût d'achat du repas de **3,99 € TTC à 5,38 € TTC, soit + 35 %**. Cette évolution, combinée à l'absence de revalorisation tarifaire depuis plus de trois ans, a conduit à creuser le déficit d'exploitation.

Afin de limiter ce déficit tout en préservant l'accessibilité du service et sa vocation sociale, il est proposé une révision tarifaire structurée autour des principes suivants :

- **une hausse socle de + 23 %**, correspondant à la répercussion du surcoût matière réel (+ 18 %) majorée d'un rattrapage partiel ;
- **une tarification dégressive en fonction du nombre de repas consommés dans le mois** pour les résidents et retraités franchevillois ;
- **le maintien d'un tarif social** pour les personnes aux revenus modestes (personne seule, revenu mensuel inférieur à 1 200 €) ;
- **la création d'un service de portage interne en barquette** à destination des résidents ne souhaitant pas se déplacer au restaurant.

Cette proposition a été présentée au Conseil de la Vie Sociale (CVS) du 16 juin 2026.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la révision des tarifs du restaurant de la Résidence Autonomie Chantegrillet selon la grille ci-après, à compter du 1er septembre 2026 :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

Poste	Tarif actuel (01/01/2023)	Tarif proposé (01/09/2026)
Résidents et retraités franchevillois +60 ans — tarification dégressive par volume		
Repas (plus de 20/mois)	7,70 €	9,00 €
Repas (entre 10 et 20/mois)	7,70 €	9,70 €
Repas (moins de 10/mois)	7,70 €	10,40 €
Tarif social — personne seule (revenus < 1 200 €/mois)	6,50 €	8,00 €
<i>Tarif social réservé aux résidents dont le revenu mensuel imposable est inférieur à 1 200 €. Environ une dizaine de bénéficiaires. La dégressivité est calculée automatiquement par le logiciel de facturation.</i>		
Extérieurs / invités		
Repas extérieurs / invités	9,60 €	11,80 €
Repas festifs		
Repas festifs résidents / Franchevillois +60 ans	9,50 €	11,70 €
Repas festifs extérieurs	12,00 €	14,80 €
Divers		
Potage seul	0,75 €	0,80 €
Café / thé	0,90 €	1,00 €
Verre de vin	1,30 €	1,50 €
Nouveau service		
Repas livré en barquette — portage interne (résidents uniquement)	—	10,40 €
<i>Agents du CCAS et de la Ville : tarif au prix coûtant (prix d'achat facturé par le prestataire, sans marge, ajusté automatiquement).</i>		

- **FIXE** l'entrée en vigueur de cette nouvelle tarification au 1er septembre 2026,
- **ABROGE** la délibération du 7 décembre 2022 fixant les tarifs du restaurant,
- **CHARGE** la direction de la Résidence de mettre en œuvre la présente décision et d'en assurer la communication aux résidents, familles et usagers.

À LA MAJORITÉ ABSOLUE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance




Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-08

**Reversement des fonds suite à la dissolution du Comité des œuvres sociales
du personnel communal de Francheville**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEN SLIMANE, Vice-Présidente du CCAS.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Claire BEN SLIMANE	X		
Patricia MORIN	X		
Rosalie DOUYON		X	
Marie-Christine BILLE	X		
Isabelle GAILLARD			Représentée Madame Patricia MORIN
Aliénor PERRARD	X		
Michèle VAUTHERIN	X		
Eric BESSON			Représenté Madame Marie-Christine BILLE
Annick TABET			Représentée Madame Odile DUMONT
Odile DUMONT	X		
Sandrine LE PAVEC	X		
Bernard ASTOLFE	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Publication le 30/06/2026

Délibération n° 2026-06-08**Reversement des fonds suite à la dissolution du Comité des œuvres sociales
du personnel communal de Francheville**

Rapporteur : Claire BEN SLIMANE

L'association « Comité des œuvres sociales du personnel communal de Francheville » a été créée le 6 novembre 1974 dans le but d'organiser des actions culturelles, sportives ou de loisirs pour le personnel communal et de venir en aide à ses membres adhérents.

Cette association a fonctionné jusqu'en 2018, année lors de laquelle la commune et le CCAS de Francheville ont décidé de recourir au contrat cadre proposé par le Cdg69 afin de porter cette mission d'action sociale. Le COS a donc cessé de fonctionner à partir de 2018 sans que l'association ne soit dissoute à cette date.

Le 12 juin 2026, l'association, réunie en assemblée générale extraordinaire, a prononcé sa dissolution. Les statuts indiquent qu'en cas de dissolution, la liquidation s'opérera par le versement des fonds existants au profit du Centre communal d'action sociale de Francheville. A la date de la dissolution, ces fonds s'élèvent à 30 027,33 €. Ce montant prévisionnel pourra être ajusté à la date du virement.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'accepter le principe du reversement des fonds de l'association « Comité des œuvres sociales du personnel communal de Francheville » conformément à ses statuts.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** le reversement des fonds de l'association « Comité des œuvres sociales du personnel communal de Francheville » à la date de la liquidation,
- **DIT** que ces fonds participeront au financement du CCAS de Francheville,
- **PRÉCISE** que cette recette sera imputée au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

À L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 22 juin 2026

Anne-Laure RICHARD
Secrétaire de séance



Claire BEN SLIMANE
Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS

